



# Déclarations et Discours

---

N° 82/18

## LA COOPÉRATION ENTRE LE CANADA ET L'ASEAN

Discours prononcé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Marc MacGuigan, lors de la réunion avec les ministres des Affaires étrangères des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) à Singapour, le 17 juin 1982.

... L'année dernière, lorsque nous nous sommes réunis à Manille, j'ai souligné que le Canada et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) n'avaient pas tenu de séance officielle de dialogue au niveau des hauts fonctionnaires depuis la réunion d'Ottawa en novembre 1977. Et cela, malgré l'étendue de nos consultations sur un large éventail de questions internationales et d'intérêt commun, et en dépit du nombre très élevé de visites qui ont eu lieu entre le Canada et les pays de l'ASEAN. Certes, ces contacts avaient ouvert des voies de communication utiles et efficaces, mais comme je l'ai indiqué l'an dernier, le temps était peut-être venu de reprendre le dialogue au niveau des hauts fonctionnaires. Le dialogue a repris depuis. Certains de mes collaborateurs ici aujourd'hui ont d'ailleurs participé, il y a à peine trois semaines, à la troisième session du Dialogue Canada-ASEAN qui s'est déroulée à Manille.

La reprise de ce dialogue, après un intervalle de presque cinq ans, annonce, à mon avis, le début d'une ère nouvelle dans les relations entre le Canada et l'ASEAN. Au début, il semblait que la coopération entre le Canada et l'ASEAN devait être coulée dans le moule d'une relation classique donateur-bénéficiaire. Même si l'aide au développement continuera de constituer un élément important de notre coopération, nous ne voulions pas qu'elle soit considérée comme la dominante de nos relations. Par conséquent, nous voulions être sûrs, lorsque le dialogue reprendrait, qu'il reflète bien que le Canada et l'ASEAN évoluent vers une nouvelle formule de collaboration qui leur soit mutuellement profitable.

Outre la reprise du dialogue, l'accord de coopération économique que nous avons signé à New York en septembre dernier et qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> du mois, indique lui aussi que nos relations sont entrées dans une nouvelle phase. À notre avis, cet accord définit le cadre général de consultations qui permettront de procéder sur une base régulière à l'élargissement et au développement de la coopération entre le Canada et l'ASEAN. Nos représentants à la session du Dialogue de Manille se sont entendus sur les règlements qui régiront la Commission consultative conjointe prévue aux termes de l'accord. La Commission, qui doit normalement se réunir une fois l'an, chapeautera désormais les futures sessions du dialogue au niveau des hauts fonctionnaires.